



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 22 février 2024

TABLE RONDE NATIONALE SNCF

PARCE QUE NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CHEMINOT·E·S !

Le 5 mars prochain, la direction du groupe SNCF convoque une première table ronde « conditions d'exercice des métiers ».

À l'appui des conflits locaux et nationaux qui se multiplient dans les métiers, la Fédération CGT ira porter des revendications progressistes pour l'ensemble des cheminots !

CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ

Ce que la CGT propose :

► Une base à 48 mois pour tous, pourquoi ?

Il s'agit, dans un premier temps, d'effacer le report de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits (24 mois travaillés / 24 mois non travaillés) et prendre en compte les contraintes spécifiques d'exercice des métiers cheminots. Dans les faits, l'espérance de vie des cheminots n'a pas évolué positivement depuis 2020. La réforme induit donc, par le report de l'âge de départ couplé à l'espérance de vie, une réduction du temps passé à la retraite. Ce n'est pas acceptable.

+ **À cela doit s'ajouter :** La prise en compte des contraintes spécifiques liées à l'exercice des métiers du ferroviaire.

► 3 dispositifs améliorés :

↪ 12 à 18 mois de CPA pour 20 ans d'exercice d'un métier à pénibilité avérée.

↪ 12 à 24 mois de CPA pour 25 ans d'exercice d'un métier à pénibilité avérée.

↪ Dispositif ASCT : + 1 à 6 mois par rapport aux 2 dispositifs ci-dessus, soit 24 à 30 mois.

SALAIRES/RÉMUNÉRATION/PRIME DE TRAVAIL

Les décisions unilatérales de la direction fin d'année 2023 n'ont pas répondu favorablement à la nécessité d'engager de véritables augmentations générales de salaires pour toutes et tous.

La CGT revendique :

- La mise en place de l'échelle mobile des salaires ;

.../...



- La mise en place de la grille salariale CGT unique pour tous les cheminots contractuels et statutaires avec des garanties sur le déroulement de carrière, un avancement automatique, la reconnaissance des diplômes et un salaire mensuel de début de grille, sans diplôme et sans expérience, de 2 000 euros bruts ;
- Une augmentation générale des salaires qui ne se limite pas à la compensation de l'inflation réelle mais qui intègre une véritable reconnaissance des métiers des cheminots ;
- Un véritable 13^e mois pour tous les cheminots ;
- La revalorisation des primes, des indemnités et des allocations au regard du contexte d'inflation réelle et du contentieux salarial ; une refonte des primes de travail.
- La correction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

EMPLOI

L'annonce de 1 100 embauches supplémentaires au budget qui porte le volume global pour 2024 à 8 400 embauches est à mettre à l'actif des actions locales et par métier qui se multiplient ces derniers mois dans tous les territoires.

Ces annonces doivent trouver rapidement une déclinaison dans tous les établissements du Groupe. La direction doit comprendre que malgré ce nouvel élément, il reste encore du chemin à parcourir avant de retrouver une situation plus sereine sur ce sujet.



C'est pourquoi, la Fédération CGT appelle l'ensemble des cheminots, contractuels, statutaires, de tous grades et toutes fonctions à prendre part aux débats en proximité, à poursuivre leur participation à la construction des luttes locales et à mettre sous vigilance ce nouveau rendez-vous national.

